

## Cérémonie de Naturalisation

Le 8 décembre 2017, la cérémonie de naturalisation mensuelle a eu lieu au palais de la préfecture, à Nice. Notre classe de seconde a eu le privilège d'assister à cette remise de nationalité très solennelle et forte en émotion présidée par la sous-préfète Gwenaëlle Chapuis.

Par Yanis Guerbaa Spasevski – Mondain Nathan, NICE,  
Le 19/01/2018



*Pupitre sur lequel le maître de cérémonie appelait les personnes accédant à la citoyenneté*

Pourquoi devient-on citoyen ? Lorsqu'un individu devient citoyen, il le devient pour des raisons qui lui sont propres. En accédant à celle-ci, la personne obtient des droits émanant de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen datant de 1789 qui certifie que tous les Hommes naissent libres et égaux en droits, peu importe leurs situations, leurs conditions et leurs fortunes. Tous les droits sont inscrits dans le Code civil. Celui-ci rappelle les principes et les valeurs essentiels de la République résultant de la constitution ou de la loi. Ces droits sont, sur le territoire français, garantis à chacun et chacun d'eux forment des devoirs qui doivent être respectés. Tous les "principaux" droits sont rappelés dans la vidéo présentée lors de la cérémonie de naturalisation; ils sont aussi dans le livret remis à la fin de celle-ci à tous les nouveaux citoyens. La vidéo de la cérémonie

met en valeur quelques droits comme par exemple l'Égalité qui est le droit de penser, s'exprimer sans contraintes, se réunir, se déplacer ainsi que le droit d'entreprendre. Tous ces droits doivent être effectués dans le respect des lois et des autres. Elle rappelle aussi le droit de Laïcité qui assure à tous les citoyens la possibilité de pratiquer la religion qu'ils souhaitent. Enfin, chaque nouveau citoyen obtient le droit de vote qui consiste à participer pleinement à la vie politique française en ayant le droit de voter à toute élection. En parallèle, en entrant dans la citoyenneté, on obtient le droit d'éligibilité qui permet d'être candidat aux élections pour représenter ses concitoyens. En contrepartie les citoyens doivent respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée. C'est ainsi que, en parallèle aux nombreux droits français, des devoirs ont été mis en place. Ne pas respecter les lois constitue toujours une faute qui peut valoir de lourdes sanctions pénales. Chacun a le devoir de faire preuve de civisme et de civilité, c'est-à-dire qu'il doit respecter la collectivité dans laquelle il vit, ses conventions et l'ensemble des règles de vie en communauté. Le droit de vote crée aussi un devoir car voter permet le bon fonctionnement de la démocratie, ce qui représente un devoir. Tout citoyen peut être appelé à participer à l'armée. Dans le livret distribué vendredi 8 décembre aux personnes qui ont reçu la nationalité française, nous pouvons voir des tirailleurs sénégalais ayant eu le devoir de combattre dans l'armée française pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918). A la fin de cette cérémonie, nous avons eu la possibilité d'interviewer certains nouveaux citoyens, dont un qui nous a exprimé, tout d'abord, son soulagement après cette remise et de nous expliquer la raison pour laquelle il avait rallié la France: "j'ai rejoint la France grâce à un visa en 2000 car je me suis évadé de mon pays (Iran) car c'était vraiment la « merde » (sourires). Il y avait la dictature et je n'étais pas en sécurité."

La citoyenneté française est liée à la détention de la nationalité française. Comment l'obtient-on ? Il y a plusieurs modes d'acquisition de la nationalité pour les personnes voulant être naturalisées, mais la déclaration et le décret sont les plus courants. A la fin de la cérémonie, nous avons pu nous entretenir avec une représentante de la sous-préfecture, Mme Murielle Carcouac qui nous a indiqué plus précisément en quoi consistaient ces deux modes. La déclaration est un régime de droit qui comporte quelques critères à satisfaire comme par exemple être marié(e) avec

un(e) français(e), savoir parler le français à un certain niveau (barèmes) mais pour la nationalisation par déclaration, l'insertion professionnelle n'est pas prise en compte. Cependant, par décret, l'insertion professionnelle est, cette fois-ci, prise en compte ainsi que le niveau de langue qui est évalué par une multitude de tests oraux qui privilégient la capacité à comprendre le français à l'oral (compréhension orale). La moralité de l'individu est aussi très importante, car pour obtenir la nationalisation, le casier judiciaire doit être vierge. Ensuite nous avons appris grâce à la sous-préfète Mme Gwenaëlle Chapuis que l'Etat fournit des aides en accompagnant les individus demandant à être naturalisés : "j'ai un rôle d'accompagnante, de conseillère, mais aussi un rôle répressif." En effet, un sous-préfet est un représentant de l'Etat dans un arrondissement qui accompagne par exemple ici les individus demandant à être naturalisés lors de leur projet. Enfin, la durée entre la demande de naturalisation et l'officialisation est longue. En moyenne, les nouveaux citoyens ont attendu entre 1,5 et 2 ans pour être officiellement français. Durant la cérémonie, un entrant dans la citoyenneté française nous a déclaré : "cela a été long, plus d'un an et demi pour ma part, et aujourd'hui, je suis fière d'appartenir à cette si belle nation."



*Début de la remise de la nationalité par Gwenaëlle Chapuis*

Que représente cette cérémonie ? Tout d'abord, cette entrée dans la nation nous rappelle l'histoire de France car elle deviendra celle de ceux recevant la nationalité comme nous montre la vidéo au début de la cérémonie. Ce film nous explique que ce sont les institutions et les principes hérités du passé qui organisent la France, surtout ceux créés en 1789. Ainsi, la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen créé en 1789 proclame par exemple : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les*

*distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* ». Cet article, comme de nombreux autres, sera traduit dans la réalité grâce à la République, régime créé le 22 septembre 1792. Ensuite, nous avons chanté *La Marseillaise*, écrite par Claude Joseph Rouget de L'Isle en 1792. Ce chant composé pour l'armée du Rhin lors de la guerre contre la Prusse fut adoptée par les volontaires marseillais sur leur chemin vers Paris en juillet 1792. Puis elle fut décrétée chant national en 1795, et enfin hymne national à partir de 1879. Le chant révolutionnaire est un symbole républicain au même titre que le drapeau national. Il représente le patriotisme français dans l'histoire, par exemple dans les guerres la façonnant. Nous avons passé la matinée dans le palais de la préfecture de Nice, ancien palais des ducs de Savoie dont la construction a commencé en 1550. Ce lieu est inscrit et partiellement classé au titre des monuments historiques le 3 septembre 1996. La cérémonie a pour autre but de nous faire connaître les principes et valeurs français. Notre devise *Liberté, Egalité, Fraternité*, est un élément principal de la vidéo vue au début de la cérémonie. Inscrite sur les institutions publiques, elle nous concerne tous en tant que français. La liberté assure pour chacun le droit de penser, de s'exprimer et d'agir en société dans le respect des lois et des autres. L'égalité est un principe qui protège et qui punit. La fraternité unit tous les citoyens et participe à la cohésion sociale de la France. Elle permet de vivre dans la dignité, le respect et la solidarité. De plus, la laïcité s'ajoute à ces valeurs françaises. Lors de la cérémonie, nous avons rencontré de nombreuses personnes qui venaient de toutes sortes de régions du monde. Ils ont donc eu le privilège de devenir Français. Chaque année, en effet, environ 140 000 personnes acquièrent la nationalité française. C'est cette mixité qui fait la France cosmopolite d'aujourd'hui. L'immigration est l'un des plus bénéfiques moteurs de croissance en France grâce à la main d'œuvre et comme l'avait dit Jacques Attali : "Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. A l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations."

Cet événement nous a permis d'apprendre l'histoire, les valeurs de la citoyenneté, ce que la cérémonie représente. Nous avons rencontré beaucoup d'hommes et de femmes arrivant à l'apogée de leur combat pour être, enfin, officiellement Français. A la fin de celle-ci, un naturalisé nous a déclaré : « on doit rendre à la France ce qu'elle nous a donné. »